

Image not found or type unknown



Pension en cas de garde alternée

Par **stephanie84200**, le **23/09/2010** à **13:12**

Bonjour,

Je suis séparée de mon concubin depuis 7 ans.

Nous avons 2 enfants (10 et 12 ans) en garde alternée.

Après notre séparation, je me suis mariée. Les ressources de mon ménage étaient alors sensiblement égales à celles du père de mes enfants.

Je suis aujourd'hui divorcée et après une période de chômage, j'ai retrouvé un emploi mais mon salaire est très inférieur à celui du père de mes enfants. Je paye pourtant la moitié des frais de scolarité des enfants. Puis-je demander une pension alimentaire pour les enfants?

Merci de votre retour.